

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 avril 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 17 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 11 avril 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 mars 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **27 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX POUR LA FUTURE MAM

(45-2023)

Monsieur le Maire informe de la bonne avancée des travaux dans l'appartement communal destiné à accueillir la future MAM.

Il convient néanmoins de rajouter des prestations non prévues au départ, telles que les peintures et changer le revêtement de sols. Il est nécessaire également de revoir la structure du garde-corps afin d'être aux normes imposées par la PMI.

Pour ce faire :

- L'entreprise Celotti Peinture propose de refaire les peintures du plafond, des murs et des plinthes, ainsi que poser un sol en dalle PVC pour un montant de 8 765€ HT.
- La SARL ATTM, quant à elle, propose de mettre en place des garde-corps destinés à la petite enfance pour un montant de 6 075,13€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Celotti Peinture pour réaliser les peintures et le sol dont le montant s'élève à 8 765€ HT.
- D'accepter le devis de la SARL ATTM pour la réalisation des garde-corps dont le montant s'élève à 6 075,13€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau